



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 74247

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés que rencontrent aujourd'hui les policiers municipaux et les gardes champêtres pour l'approvisionnement en timbres amendes, dans les communes qui sont sous compétence de la gendarmerie nationale. Il lui demande quelles dispositions compte prendre le Gouvernement pour assurer la fourniture des fonctionnaires territoriaux de la filière police municipale dans leurs départements et si une convention pouvait être signée entre le ministère de l'intérieur et les différents centres de gestion des départements, permettant à un fonctionnaire territorial de ces établissements d'être détaché auprès du ministère public pour assurer la gestion de ces timbres amendes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74247

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1497